

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 19 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 19 décembre 2023 à 18h00, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Jo-Annie Castilloux
Messieurs Marc-Aurèle Blais, Denis Langlois et François Beaudin

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par loi.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires 2024
2. Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2023-12-296 01. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954-1, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y pourvoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2024 au montant de 6 706 902 \$ à savoir :

CHARGES

Administration générale	1 091 351\$
Sécurité publique	334 277\$
Transport	1 173 554\$
Hygiène du milieu	740 119\$
Santé et bien-être	43 316\$
Aménagement, urbanisme et développement	463 390\$
Loisirs et culture	828 414\$
Frais de financement	538 469\$
Remboursement de la dette à long terme	1 415 400\$
Affectation au budget	78 612\$
	=====
TOTAL DES DÉPENSES :	6 706 902 \$

REVENUS

Taxes	3 776 836\$
Païement tenant lieu de taxes	34 280\$
Transferts	1 781 675\$
Autres revenus de sources locales	332 982\$
Services municipaux	715 029\$
Imposition de droits et intérêts	66 100\$
	=====
TOTAL DES REVENUS :	6 706 902\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-297 02. **ADOPTION DES DÉPENSES TRIENNALES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte les dépenses triennales en immobilisations pour les années 2024-2025-2026.

Dans le programme présenté, on trouve les dépenses totalisant 45 500 000 \$ soit :

16 200 000 \$ pour l'année 2024, dont une dépense au montant de 15 000 000\$ pour le projet d'aqueduc et égout de Gascons, ces travaux seront subventionnés en partie par le programme PRIMEAU et un montant de 1 200 000 \$ pour le système de réfrigération du centre sportif Marco-Sébastien Cyr, subventionné en partie par le programme de la T.E.C.Q. 2024-2028.

20 700 000 \$ pour l'année 2025, dont une dépense au montant de 20 000 000\$ pour le projet d'aqueduc et d'égout de Gascons, ces travaux seront subventionnés en partie par le programme PRIMEAU et un montant de 700 000 \$ pour des travaux de réfection des routes municipales subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale à 70%.

8 600 000 \$ pour l'année 2026, dont une dépense au montant de 8 000 000 \$ pour le projet d'aqueduc et d'égout de Gascons, ces travaux seront subventionnés en partie par le programme PRIMEAU, un montant de 300 000\$ pour des travaux de réfection des routes municipales subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale et un montant de 300 000 \$ pour des travaux de construction d'un abri à abrasifs par le programme d'amélioration et de constructions d'infrastructures municipales (PRACIM).

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne s'est présentée à la présente séance.

2023-12-298 4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 08.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier